

0409

**ARRETE N°2011 MS/CAB**  
**portant nomination d'intérimaire au**  
**poste du Directeur général du Centre**  
**hospitalier universitaire Charles de Gaulle**

**LE MINISTRE DE LA SANTE**

- Vu** la constitution;
- Vu** le décret n°2011- 208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu** le décret n° 2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret 2004-191/PRES/PM/MFB du 29 avril 2004 portant statut des établissements publics de santé ;
- Vu** le décret n°2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du Ministère de la santé;
- Vu** l'arrêté n°2009-2181/MFPRE/SG/DGCE du 30/10/2009 modifiant l'arrêté n°2009-0535/MFPRE/SG/DGCE du 27/03/2009 portant liste des actes de gestion des agents de la Fonction publique dévolus aux présidents d'institutions et aux ministres ;
- Vu** l'arrêté n°2010-242/MS/CAB portant organisation de la Direction générale de la tutelle des hôpitaux publics et du sous secteur sanitaire privé ;



Sur proposition du Directeur général de la tutelle des hôpitaux publics et du sous secteur sanitaire privé.

## ARRETE

**Article 1** : Madame Diarra YE, Professeur titulaire de pédiatrie, matricule 26 949 A en service au Centre Hospitalier Universitaire Pédiatrique - Charles de Gaulle est chargé de l'intérim de la Direction générale, pour compter du 17 octobre 2011.

**Article 2** : Le Secrétaire général du ministère de la santé et le Directeur général de la tutelle des hôpitaux publics et du sous secteur sanitaire privé (DGHSP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

### Ampliatiions :

- 1- Premier Ministère
- 2- Ministère de la santé
- 3- SG/M.Sté
- 4- Toutes Directions centrales M. Sté
- 5- CHU/CHR
- 6- DRS
- 7- DRH
- 8- DGHSP
- 9- CHU-PCDG
- 10-Intéressée
- 11-Archives/Chrono

Ouagadougou, le 14 NOV 2011



Pr Adama TRAORE